

# Les 18 principes fondateurs des AMAP

- 1 - La référence à la charte de l'agriculture paysanne pour chaque producteur.
- 2 - Une production de dimension humaine adaptée aux types de culture et d'élevage.
- 3 - Une production respectueuse de l'Homme, de la nature, de l'environnement et de l'animal : biodiversité, fertilité des sols, production sans engrais chimiques de synthèse ni pesticides, gestion économique de l'eau, bien-être animal...
- 4 - Une bonne qualité des produits : gustative, sanitaire, environnementale.
- 5 - L'appui à l'agriculture paysanne locale.
- 6 - La solidarité et des liens actifs avec tous les acteurs locaux œuvrant pour le maintien de l'agriculture durable et d'un commerce solidaire.
- 7 - Le respect des normes sociales par rapport aux employés de l'exploitation, y compris le personnel temporaire.
- 8 - La transparence dans les actes d'achat, de production, de transformation et de vente des produits agricoles.
- 9 - L'accompagnement du producteur à l'autonomie, c'est à dire à la capacité à être maître de ses choix.
- 10 - La proximité du producteur et des consomm'acteurs : le lien direct, circuit et distances les plus courts entre eux.
- 11 - Une AMAP par producteur et par groupe local de consomm'acteurs.
- 12 - La formalisation et le respect des contrats à chaque saison entre consomm'acteurs et producteurs.
- 13 - La définition pour chaque saison d'un panier entre producteur et consomm'acteurs avec la possibilité d'achat-revente en cas d'insuffisance anticipée des produits.
- 14 - La définition à chaque saison d'un prix équitable entre producteur et consomm'acteur.
- 15 - Une information fréquente du consomm'acteur sur les produits.
- 16 - La solidarité des consomm'acteurs avec le producteur dans les aléas de la production.
- 17 - Une participation active des consomm'acteurs à l'AMAP favorisée notamment par la responsabilité du maximum d'adhérents.
- 18 - Une sensibilisation des adhérents de l'AMAP aux particularités de l'agriculture paysanne.

## Source :

### FAMAPP

Fédération des AMAP de Picardie : le réseau des Associations de Maintien de l'Agriculture Paysanne de Picardie. 518 rue Saint-Fuscien 80000 AMIENS tél : 09 54 43 80 60 courriel : [Cette adresse e-mail est protégée contre les robots spammeurs. Vous devez activer le JavaScript pour la visualiser.](mailto:contact@famapp.org)

[www.aplot.ua](http://www.aplot.ua)

[np.com.ua](http://np.com.ua)

[www.mitsubishi.niko.ua/](http://www.mitsubishi.niko.ua/)

[alex-car.com.ua](http://alex-car.com.ua)

[militarycenter.com.ua](http://militarycenter.com.ua)

[4football.com.ua](http://4football.com.ua)

# Les 18 principes fondateurs des AMAP

[kompozit.ua/](http://kompozit.ua/)

[мягка мебель](#)